

PROCÈS-VERBAL de la quatre cent quatre-vingt-dix-huitième réunion du **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le lundi 9 février 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

CONFIRMÉ LE 16 MARS 2026

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
BEAUSÉJOUR, Vincent Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite		X*	KODJO ACCOH, Yaovi Hugues Étudiant	X	
BOURGET, Marie-Josée Chargée de cours	X		LABERGE, Murielle Rectrice		X*
CHAMPAGNE, Daniel Membre socio-économique		X*	LAKHSSASSI, Ahmed Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie	X	
DROLET, Patrick Membre socio-économique	X		MATHIEU, Alexandre Représentant des collèges	X	
DUBÉ-BEDARD, Thaïs Membre socio-économique		X*	NGOM, Ndeye Khady Diplômée de l'UQO	X	
DUGUAY, Patrick Membre socio-économique et président	X		PROULX, Pascal Membre socio-économique	X	
ESSOUNGA, Simon Pierre Parfait Étudiant	X		Siège vacant (cadre supérieur·e)	-	-
KAMMOUN, Manel Professeure – Département des sciences administratives	X		Siège vacant (personne professeure)	-	-
Personnes convoquées	Présente	Absente	Personne invitée		
GODMAIRE, Alain Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X				
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim	X				
Personnes observatrices		Absente	Personnes observatrices	Présente	Absente
BÉLAND, Catherine Chargée de cours – observatrice substitut de Marie-Josée Bourget		X*	MORIN, Isabelle Directrice générale de la Fondation de l'UQO	X	
BOUFFARD, Marie-Ève Coordonnatrice de stage au Départ. Sc. Infirmières Représentante du SGPUQO		X*	RÉGIMBALD, André Représentant de l'ARUQO	X	
Secrétaire générale	Présente	Absente	Attachée d'administration	Présente	Absente
OUELLET, Me Sophie	X		AUGER, Mireille	X	
<i>*Absence motivée</i>					

Le président du conseil d'administration, monsieur Patrick Duguay, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 31.

Il souhaite la bienvenue à monsieur Pascal Proulx, directeur général adjoint à la Commission scolaire Western Québec, qui entame son premier mandat à titre de membre socio-économique.

Le président souligne également la récente nomination par décret gouvernemental, le 4 février dernier, de monsieur Daniel Champagne, ex-conseiller municipal à la Ville de Gatineau. Ce dernier prendra part à la prochaine rencontre du conseil en mars prochain.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2.- Déclaration de conflits d'intérêts**3.- Sur consentement des membres****3.1 Procès-verbaux :****3.1.1 Quatre cent quatre-vingt-seizième réunion (1^{er} décembre 2025)**

3.1.1.1 Adoption

3.1.1.2 Affaires en découlant

3.1.2 Quatre cent quatre-vingt-dix-septième réunion (extraordinaire par consultation électronique) (8 au 12 janvier 2026)

3.1.2.1 Adoption

3.1.2.2 Affaires en découlant

3.2 Entérinement des décisions du comité exécutif :**3.2.1 Quatre cent quatre-vingt-dix-septième réunion (24 novembre 2025)****Affaires académiques**

3.3 Demande d'exemption au taux minimum de perception des frais indirects de recherche pour le projet de recherche intitulé « Observatoire pour la Promotion d'un mode de vie Physiquement Actif dans les Laurentides (OPPAL) »

3.4 Projet de transfert du doctorat sur mesure en sciences infirmières (1402) vers l'Unité de gestion des programmes de troisième cycle en sciences infirmières

3.5 Projet de modification du nom de l'Unité de gestion de programmes de deuxième cycle en sciences et technologies de l'information

3.6 Projet d'extension à l'Université du Québec à Trois-Rivières de la maîtrise en travail social avec stage (3563) et avec mémoire (3763) de l'UQO, de même que le projet de protocole d'entente régissant les modalités de ladite extension

3.7 Projet d'ouverture des admissions à la maîtrise multidisciplinaire en sciences sociales

3.8 Projet de modification de la maîtrise en gestion durable des écosystèmes forestiers (MGDEF) (1517)

3.9 Mise à jour des regroupements de programmes par unité administrative de gestion

Affaires administratives et financières

3.10 Octroi d'un contrat pour des travaux de remplacement des portes et des fenêtres aux résidences Taché

Affaires générales et institutionnelles

3.11 Remplacement du titre de fonction d'une des personnes administratrices de la Compagnie du cimetière de Hull

Nominations

- 3.12 Nomination d'un membre au comité de toponymie
- 3.13 Nomination de deux membres à la commission des études
- 3.14 Nomination de deux membres au comité permanent sur les violences à caractère sexuel
- 3.15 Nomination d'un membre au comité d'orientation académique du site Web
- 3.16 Nomination de deux membres et d'un membre substitut au comité sur la liberté académique
- 3.17 Abrogation de la résolution 492-CA-7524 relative à la nomination d'une membre au comité de santé, sécurité et prévention
- 3.18 Nomination d'une membre au comité de santé, sécurité et prévention
- 3.19 Nomination de deux membres au comité institutionnel en équité, diversité et inclusion

Affaires courantes

- 4.- Affaires générales et institutionnelles
 - 4.1 Information du président
 - 4.2 Information de la rectrice
 - 4.3 Entérinement du choix des récipiendaires des distinctions honorifiques de l'UQO pour l'année 2026 (**À huis clos**)
 - 4.4 Entérinement de désignations de parrainage de l'UQO (**À huis clos**)
 - 4.5 Processus de renouvellement du doyen de la recherche et de la création - Renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi (**À huis clos**)
- 5.- Affaires administratives et financières
 - 5.1 Approbation d'une cession en emphytéose en faveur de la Ville de Gatineau et d'un protocole d'entente relativement à l'utilisation du terrain de soccer de l'UQO autant pour la période estivale qu'hivernale
 - 5.2 Modifications au plan des effectifs pour l'année 2025-2026
 - 5.3 Modifications apportées à la *Politique d'acquisition de biens et services et d'octroi de contrats de construction*
 - 5.4 Modification à la *Politique relative aux frais de voyage et aux frais de déplacement et révision des allocations et tarifs indiqués à l'annexe 1*
- 6.- Affaires académiques
 - 6.1 Projet de bonification à la répartition des postes de professeur-es par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2026-2027
- 7.- Période d'information et questions
- 8.- Dépôt de documents

8.1 Calendrier des instances 2026-2027

8.2 Portrait des indicateurs RH pour l'UQO

9.- Prochaine réunion (lundi 16 mars 2026)

10.- Clôture de la séance

2.- **Déclaration de conflits d'intérêts**

Aucune des personnes présentes, membres ou observateurs, ne déclare être en conflit d'intérêts à l'égard des points à traiter.

3.- **Sur consentement des membres**

3.1 **Procès-verbaux :**

3.1.1 **Quatre cent quatre-vingt-seizième réunion (1^{er} décembre 2025)**

3.1.1.1 **Approbation**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-seizième réunion (1^{er} décembre 2025), et ce, sans modifications.

3.1.1.2 **Affaires en découlant**

En ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-seizième réunion (1^{er} décembre 2025), les suites régulières ont été données.

3.1.2 **Quatre cent quatre-vingt-dix-septième réunion (extraordinaire par consultation électronique) (8 au 12 janvier 2026)**

3.1.1.1 **Approbation**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-dix-septième réunion (extraordinaire par consultation électronique) (8 au 12 janvier 2026), et ce, sans modifications.

3.1.1.2 **Affaires en découlant**

En ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-dix-septième réunion (extraordinaire par consultation électronique) (8 au 12 janvier 2026), les suites régulières ont été données.

3.2 **Entérinement des décisions du comité exécutif :**

3.2.1 **Quatre cent quatre-vingt-dix-septième réunion (24 novembre 2025)**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la quatre cent quatre-vingt-dix-septième réunion (24 novembre 2025) du comité exécutif, le tout conformément à l'article 57.1 b) du *Règlement général* de l'Université.

Affaires académiques

3.3 **Demande d'exemption au taux minimum de perception des frais indirects de recherche pour le projet de recherche intitulé « Observatoire pour la Promotion d'un mode de vie Physiquement Actif dans les Laurentides (OPPAL) »**

Le projet de recherche du Professeur Christophe Maïano, du Département de psychoéducation et de psychologie intitulé « Observatoire pour la Promotion d'un mode de vie Physiquement Actif dans les Laurentides (OPPAL) » sera soutenu par la Fondation de l'UQO. Ce projet vise le développement d'un observatoire de recherche dont la principale mission est de promouvoir un mode de vie physiquement actif dans la région des Laurentides.

Le montant financé par la Fondation de l'UQO est de 50 000 \$. Celui-ci permettra le développement et la mise sur pied d'une première version de la plateforme Web de l'observatoire. Une demande d'exemption complète des frais indirects de recherche (FIR) est souhaitée pour soutenir ce projet. Cette dérogation s'avère nécessaire en raison de l'entente initiale prévalant entre la Fondation UQO et le donateur.

Ainsi, plutôt que les 15 % habituellement exigés par l'UQO (résolution 366-CA-5521), l'autorisation du CA de l'UQO est sollicitée afin d'exempter ce projet de tout pourcentage de FIR.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 498-CA-7607 concernant la demande d'exemption au taux minimum de perception des frais indirects de recherche pour le projet de recherche intitulé « Observatoire pour la Promotion d'un mode de vie Physiquement Actif dans les Laurentides (OPPAL) »; laquelle est jointe en appendice.

3.4 Projet de transfert du doctorat sur mesure en sciences infirmières (1402) vers l'Unité de gestion des programmes de troisième cycle en sciences infirmières

Suite à la création de l'Unité de gestion des programmes de troisième cycle en sciences infirmières au trimestre d'automne 2025 dans le cadre de la mise en place du programme de doctorat en sciences infirmières offert conjointement par l'UQO, l'UQAC, l'UQAR et l'UQTR, les comités de programmes de 2^e cycle et de 3^e cycle en sciences infirmières recommandent le transfert du doctorat sur mesure en sciences infirmières (1402) vers l'Unité de gestion des programmes de troisième cycle en sciences infirmières.

Le doctorat sur mesure en sciences infirmières (1402) était jusqu'à présent rattaché à l'Unité de gestion des programmes de deuxième cycle en sciences infirmières.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 498-CA-7608 concernant le projet de transfert du doctorat sur mesure en sciences infirmières (1402) vers l'Unité de gestion des programmes de troisième cycle en sciences infirmières; laquelle est jointe en appendice.

3.5 Projet de modification du nom de l'Unité de gestion de programmes de deuxième cycle en sciences et technologies de l'information

L'appellation actuelle, Unité de gestion des programmes (UGP) de deuxième cycle en sciences et technologies de l'information, ne reflète plus adéquatement la nature des programmes offerts. En effet, de nouveaux programmes ont récemment été créés, notamment la maîtrise en génie électrique et le DESS en gestion intelligente de l'énergie. De plus, le titre de la maîtrise en sciences et technologies de l'information a été modifié pour maîtrise en informatique au trimestre d'automne 2025.

Ces programmes élargissent le champ disciplinaire de l'UGP au-delà des sciences et technologies de l'information, incluant désormais des domaines liés à l'ingénierie et à l'énergie. Afin d'assurer une cohérence entre le nom de l'UGP et les programmes qu'elle regroupe, il est proposé de modifier son nom pour Unité de gestion des programmes de deuxième cycle en informatique et en ingénierie.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 498-CA-7609 concernant le projet de modification du nom de l'Unité de gestion de programmes de deuxième cycle en sciences et technologies de l'information; laquelle est jointe en appendice.

3.6 Projet d'extension à l'Université du Québec à Trois-Rivières de la maîtrise en travail social avec stage (3563) et avec mémoire (3763) de l'UQO, de même que le projet de protocole d'entente régissant les modalités de ladite extension

L'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) demande l'extension de la maîtrise en travail social de l'Université du Québec en Outaouais sur son campus de Drummondville. Ce projet d'extension vise à répondre aux besoins criants de ressources en travail social sur le territoire de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Le programme de baccalauréat en travail social a d'abord été délocalisé de l'UQAT vers l'UQTR (campus Drummondville) en septembre 2020 pour former le plus rapidement possible une première cohorte en travail social. L'UQTR a obtenu le 28 mars 2022 l'autorisation du financement de l'effectif étudiant pour offrir le programme du baccalauréat en travail social de l'UQAT en extension sur son campus de Drummondville. Forte d'une expertise déjà en place et de ressources établies, l'UQTR a déposé une demande d'autonomisation pour le baccalauréat en travail social en novembre 2024, qui est en cours de traitement.

Le développement d'une programmation de cycle supérieur s'inscrit dans la même logique qu'au premier cycle et vise à développer une recherche en lien avec les spécificités et les impératifs de la région et ainsi répondre aux défis et aux besoins de main-d'œuvre. L'UQTR peut compter sur une équipe professorale dynamique et engagée pour assurer un déploiement optimal de ce programme.

Les programmes offerts en partenariat, comme c'est le cas en extension, s'inscrivent dans une pratique de collaboration bien établie entre les constituantes du Réseau de l'Université du Québec. Ce type de collaboration permet de favoriser un développement collectif à travers le partage de ressources, d'expertises et de connaissances.

Un protocole d'entente interétablissements où les modalités régissant l'offre de formation du programme accompagnent le projet d'extension. Dans le cadre de cette entente, l'UQO permet à l'UQTR d'offrir les programmes visés exclusivement dans les régions administratives de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 498-CA-7610 concernant le projet d'extension à l'Université du Québec à Trois-Rivières de la maîtrise en travail social avec stage (3563) et avec mémoire (3763) de l'UQO, de même que le projet de protocole d'entente régissant les modalités de ladite extension; laquelle est jointe en appendice.

3.7 Projet d'ouverture des admissions à la maîtrise multidisciplinaire en sciences sociales

Depuis 1986, l'UQO offre des cours et des programmes qui permettent à la communauté gatinoise d'acquérir une formation universitaire de premier cycle en sciences sociales, dans les secteurs disciplinaires de l'histoire, de la sociologie, de la communication, des sciences politiques et économiques et du développement territorial et régional. Depuis 2006, les départements de relations industrielles, des sciences sociales et de travail social offrent conjointement un programme de doctorat en sciences sociales appliquées. Les programmes de deuxième cycle (DESS et maîtrise en sciences sociales du développement) ne permettent cependant pas de bien rattacher le premier et le troisième cycles. En conséquence, des personnes étudiantes quittent l'UQO pour compléter leur formation universitaire, alors qu'elles seraient restées si une maîtrise multidisciplinaire le leur permettait. Ce programme de maîtrise multidisciplinaire en sciences sociales permet d'intégrer l'offre de programmes aux trois cycles d'études et de compléter l'intégration de l'ensemble du corps professoral à la formation de la relève en sciences sociales. Ce programme est à l'image de la multidisciplinarité pratiquée au Département des sciences sociales. Il vise le développement des aptitudes à la recherche et se caractérise par un encadrement structurant des personnes étudiantes orienté vers la réussite et la diplomation. S'il conduit à des études de troisième cycle en sciences sociales, les professionnelles et professionnels des sciences sociales y trouveront également la possibilité d'approfondir leurs connaissances théoriques et pratiques sur les enjeux sociaux complexes.

Le projet a reçu l'avis favorable de la commission d'évaluation des projets de

programmes (CEP) le 14 avril 2025. Le comité des programmes universitaires (CPU) du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) a aussi confirmé son intention de donner un avis favorable au projet.

Le conseil d'administration est invité à ouvrir les admissions à la maîtrise multidisciplinaire en sciences sociales sous réserve de la réception de la lettre de la ministre de l'Enseignement supérieur autorisant le financement de l'effectif étudiant du programme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 498-CA-7611 concernant le projet d'ouverture des admissions à la maîtrise multidisciplinaire en sciences sociales; laquelle est jointe en appendice.

3.8 Projet de modification de la maîtrise en gestion durable des écosystèmes forestiers (MGDEF) (1517)

Le conseil d'administration est invité à se prononcer sur la modification des conditions d'admission et du contingentement de la maîtrise en gestion durable des écosystèmes forestiers (MGDEF) (1517).

Ces modifications s'inscrivent dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes et donnent suite aux recommandations émises dans le rapport d'évaluation approuvé par la commission des études le 10 mars 2022.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 498-CA-7612 concernant le projet de modification de la maîtrise en gestion durable des écosystèmes forestiers (MGDEF) (1517); laquelle est jointe en appendice.

3.9 Mise à jour des regroupements de programmes par unité administrative de gestion

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim soumet à l'attention des membres du conseil d'administration la mise à jour des regroupements de programmes par unité administrative de gestion, et ce, conformément à l'article 10.19 de la Convention collective des professeures et professeurs de l'UQO :

La commission des études révisé, au plus tard le 1^{er} février de chaque année, les regroupements de programmes et transmet son projet de regroupements de programmes modifiés au conseil d'administration qui, après étude, adopte les regroupements de programmes au plus tard le 1^{er} mars.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 498-CA-7613 concernant la mise à jour des regroupements de programmes par unité administrative de gestion; laquelle est jointe en appendice.

Affaires administratives et financières

3.10 Octroi d'un contrat pour des travaux de remplacement des portes et des fenêtres aux résidences Taché

L'UQO désire s'adjoindre les services d'un entrepreneur pour les travaux de remplacement des portes et des fenêtres aux résidences Taché.

Conformément à sa procédure d'acquisition des biens et services, l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO a lancé, le 3 décembre 2025, un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO). L'objectif poursuivi était d'obtenir des entreprises possédant les qualifications requises, le tarif le plus concurrentiel tout en répondant aux exigences de l'UQO.

L'ouverture des soumissions a été faite le 20 janvier 2026. Cinq (5) entreprises ont déposé une soumission conforme au devis. L'étude de la soumission a été faite par le

Service des terrains et bâtiments et l’approvisionnement du Service des finances de l’UQO. Le document intitulé Rapport du processus d’appel d’offres (annexe 1) est joint. La recommandation est d’octroyer le contrat à l’entreprise LCC & Associés.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l’unanimité d’adopter la résolution 498-CA-7614 concernant l’octroi d’un contrat pour des travaux de remplacement des portes et des fenêtres aux résidences Taché; laquelle est jointe en appendice.

Affaires générales et institutionnelles

3.11 Remplacement du titre de fonction d’une des personnes administratrices de la Compagnie du cimetière de Hull

Les résolutions antérieures du conseil d’administration établissaient et ajustaient la représentation de l’Université au sein de la Compagnie de cimetière de Hull 2009, créée pour assurer la gestion du cimetière.

D’abord, la résolution 335-CA-5058 confirmait la mise sur pied de cette corporation et désignait trois représentants universitaires nommément (annexe 1). Par la suite, la résolution 346-CA-5221 (annexe 2) modifiait ce mode de désignation en attribuant plutôt les sièges selon les titres des fonctions — soit la vice-rectrice ou le vice-recteur à l’administration et aux ressources, la directrice ou le directeur du Service des terrains et bâtiments ainsi que l’adjoint·e à la secrétaire générale ou au secrétaire général et conseiller ou conseillère juridique — afin d’éviter de nouvelles désignations à chaque changement de titulaire.

L’abolition du poste de secrétaire général·e adjoint·e, auparavant désigné pour siéger à la Compagnie, entraîne maintenant la nécessité de remplacer le titre de fonction de « secrétaire général·e adjoint·e » par « avocate ou avocat du Secrétariat général » dans la liste des administratrices et administrateurs de la Compagnie du cimetière de Hull.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l’unanimité d’adopter la résolution 498-CA-7615 concernant le remplacement du titre de fonction d’une des personnes administratrices de la Compagnie du cimetière de Hull; laquelle est jointe en appendice.

Nominations

3.12 Nomination d’un membre au comité de toponymie

Le 27 février 2017, par la résolution 399-CA-6053, le conseil d’administration adoptait la *Politique de désignation des lieux*. Cette Politique a pour mandat de reconnaître publiquement l’engagement ou la générosité de personnes physiques ou morales envers l’UQO par la désignation de lieux en leur honneur.

Pour ce faire, la Politique prévoit la création d’un comité de toponymie qui a pour mandat de recevoir et d’analyser les propositions de désignation qui lui sont faites et de présenter ses recommandations au recteur qui les soumet pour approbation au conseil d’administration de l’Université.

Une modification à la Politique a été adoptée le 17 juin 2024 à la suite de la signature de la nouvelle Convention collective du SCCC-UQO en vigueur du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2025. Comme prévu à la clause 4.06 de ladite Convention collective (annexe 1), est incluse, en qualité de membre, une personne chargée de cours pour siéger au comité de toponymie, lequel comité découle de la présente Politique.

Le comité est à présent composé de six membres, selon la répartition suivante :

- le recteur ou la rectrice qui préside et qui est membre d’office;
- le directeur ou la directrice de la Direction des communications et du recrutement;
- le directeur ou la directrice du Service des terrains et bâtiments;

- une personne membre du corps professoral nommée par le conseil d'administration sur recommandation du recteur ou de la rectrice, après appel de candidatures du secrétariat général auprès des professeurs de l'Université;
- une personne chargée de cours nommée par le conseil d'administration sur recommandation du recteur ou de la rectrice, après désignation par le SCCC-UQO;
- le secrétaire général ou la secrétaire générale, secrétaire du comité.

Le directeur général ou la directrice générale de la Fondation peut assister aux réunions du comité de toponymie à titre de personne convoquée. Cette personne a le droit de parole sans avoir le droit de vote.

Le mandat de la personne membre du corps professoral et de la personne chargée de cours est de deux (2) ans renouvelable une seule fois.

Le 22 septembre 2025, le Secrétariat général a procédé à un appel de candidatures en vue de pourvoir un poste au comité de toponymie. Une candidature a été reçue, soit celle de Djerry Charli Tandja Mbianda, directeur du département des sciences administratives.

Le conseil d'administration, conformément à ses pouvoirs de nomination des membres du comité de toponymie (article 57.6 a) du Règlement général), sur recommandation de la rectrice agissant d'office, est donc invité à nommer le professeur Djerry Charli Tandja Mbianda en tant que membre au comité de toponymie pour un renouvellement de mandat débutant le 10 février 2026 et se terminant le 9 février 2028.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 498-CA-7616 concernant la nomination d'un membre au comité de toponymie (**Djerry Charli Tandja Mbianda**); laquelle est jointe en appendice.

3.13 Nomination de deux membres à la commission des études

Sous l'autorité du conseil d'administration, la commission des études est l'instance statutaire responsable de l'enseignement et de la recherche. Elle exerce ses pouvoirs conformément aux dispositions pertinentes des règlements de l'Université du Québec et du Règlement général de l'UQO, et il revient au conseil d'administration de l'Université de procéder à la désignation de ses membres. La durée des mandats est de deux ans et ils sont renouvelables.

Le 26 novembre 2025, le SCCC-UQO a procédé à l'élection de Carole Paradis, chargée de cours au département des sciences de l'éducation ainsi que de Pascal Sergent, chargé de cours au département des sciences administratives, pour un renouvellement de mandat (annexe 1).

Le conseil d'administration est invité à pourvoir à ces nominations, pour un mandat débutant le 10 février 2026 et se terminant le 9 février 2028.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 498-CA-7617 concernant la nomination de deux membres à la commission des études (**Carole Paradis, Pascal Sergent**); laquelle est jointe en appendice.

3.14 Nomination de deux membres au comité permanent sur les violences à caractère sexuel

Le 3 décembre 2018, le conseil d'administration a adopté la Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel.

L'article 6.2 de la Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel précise la composition d'un comité permanent. Ainsi, le comité est composé deux postes de personnes professeures, deux postes de personnes chargées de cours, deux postes de personnes étudiantes, un poste de personne employée (personnel de soutien, personnel professionnel ou personnel administratif), un poste de personne étudiante salariée, un poste

de cadre et d'une personne occupant la fonction de secrétaire général·e ou son mandataire.

Le 27 novembre 2025, le SCCC-UQO faisait parvenir un courriel au secrétariat général pour annoncer l'élection d'Alexandra Lachapelle-Ouellette, chargée de cours au département psychologie et psychoéducation, et Catherine Béland, chargée de cours aux départements de travail social et de psychologie et psychoéducation au comité permanent visant à prévenir les violences à caractère sexuel (CPPVACS).

Le conseil d'administration est invité à pourvoir à ces nominations pour un mandat de deux ans, débutant le 10 février 2026 et se terminant le 9 février 2028, sur recommandation de la secrétaire générale.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 498-CA-7618 concernant la nomination de deux membres au comité permanent sur les violences à caractère sexuel (**Alexandra Lachapelle-Ouellette, Catherine Béland**); laquelle est jointe en appendice.

3.15 Nomination d'un membre au comité d'orientation académique du site Web

Le comité d'orientation académique du site Web propose des développements au site Web quant à son utilisation pour des fins d'enseignement et de recherche en soutien à la mission institutionnelle de l'Université. Ce mandat exclut notamment les propositions de modifications au site Web quant aux informations promotionnelles ou informationnelles sur les réalisations de la communauté universitaire. Les propositions issues des travaux du comité d'orientation académique sont soumises au vice-recteur à l'enseignement et à la réussite qui assure, le cas échéant, les suivis auprès des personnes concernées.

Le comité d'orientation académique du site Web est composé de deux personnes membres du corps professoral, nommées par le Syndicat des professeures et des professeurs de l'Université, de deux personnes chargées de cours nommées par le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université, d'un·e doyen·ne nommé·e par le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite et de l'adjointe du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite qui assurera la coordination de ce comité.

Le mandat des membres du comité est de deux (2) ans renouvelable.

Le 27 novembre 2025, le SCCC-UQO envoyait une commination au Secrétariat général dans laquelle il était indiqué que Jamal Abd-Ali, chargé de cours au Département d'informatique et d'ingénierie, avait été élu à l'Assemblée générale en tant que représentant des personnes chargées de cours au dit comité.

Le conseil d'administration est invité à pourvoir à cette nomination pour un mandat débutant le 10 février 2026 au 9 février 2028 sur recommandation de la directrice des communications et du recrutement.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 498-CA-7619 concernant la nomination d'un membre au comité d'orientation académique du site Web (**Jamal Abd-Ali**); laquelle est jointe en appendice.

3.16 Nomination de deux membres et d'un membre substitut au comité sur la liberté académique

Le 12 juin 2023, le conseil d'administration a adopté la Politique sur la liberté académique (résolution 460-CA-7124). Cette politique crée le comité sur la liberté académique.

L'article 5 de la Politique précise la composition de ce comité. Ainsi, le comité est composé des personnes suivantes :

- Le doyen ou la doyenne des études;
- Le doyen ou la doyenne de la recherche et de la création;
- La secrétaire générale ou le secrétaire général ou son représentant (personne

- observatrice);
- Deux personnes membres du corps professoral désignées par le SPUQO (et un substitut);
- Deux personnes chargées de cours désignés par le SCCC-UQO (et un substitut);
- Une étudiante ou un étudiant de premier cycle désigné par l'AGE (et un substitut);
- Une étudiante ou un étudiant des cycles supérieurs désigné par l'AGE (et un substitut).

Le 27 novembre 2025, le SCCC-UQO faisait parvenir un courriel au Secrétariat général pour annoncer l'élection au comité de la liberté académique de Dominique Langlais, chargé de cours au département des sciences de l'éducation, et d'Ivaylo Kraychev, chargé de cours aux départements des sciences administratives et de droit. Nicolas Harvey, chargé de cours au département des sciences sociales, est élu en tant que substitut à ce comité.

Le conseil d'administration est invité à pourvoir à ces nominations, pour un mandat débutant le 10 février 2026, sur recommandation de la rectrice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 498-CA-7620 concernant la nomination de deux membres et d'un membre substitut au comité sur la liberté académique (**Dominique Langlais, Ivaylo Kraychev, Nicolas Harvey**); laquelle est jointe en appendice.

3.17 Abrogation de la résolution 492-CA-7524 relative à la nomination d'une membre au comité de santé, sécurité et prévention

Le 16 juin 2025, le conseil d'administration a adopté la résolution 492-CA-7524, portant sur la nomination de Ruth Relut, adjointe administrative à la direction au service des ressources humaines, au Comité de santé, sécurité et prévention (annexe 1).

Or, il s'avère qu'une erreur administrative est survenue : le poste visé n'était pas vacant au moment de l'adoption de la résolution (annexe 2).

Par conséquent, il est demandé au conseil d'administration d'abroger la résolution 492-CA-7524, relative à la nomination d'une membre au comité de santé, sécurité et prévention, afin de corriger cette situation.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 498-CA-7621 concernant l'abrogation de la résolution 492-CA-7524 relative à la nomination d'une membre au comité de santé, sécurité et prévention; laquelle est jointe en appendice.

3.18 Nomination d'une membre au comité de santé, sécurité et prévention

La Politique de santé, sécurité et prévention prévoit un comité de santé, sécurité et prévention composé des personnes suivantes :

- Une personne étudiante de premier cycle;
- Une personne étudiante aux cycles supérieurs;
- Une personne professeure;
- Une personne chargée de cours;
- Un membre du personnel de soutien;
- Un membre du personnel professionnel;
- Un membre du personnel administratif;
- Un cadre;
- Le vice-recteur à l'administration et aux ressources, président du Comité;
- Le responsable de la santé, de la sécurité et de la prévention, membre et secrétaire du Comité.

Sauf exception, ces membres sont nommé·es pour une période de deux ans par le conseil d'administration sur recommandation des associations ou syndicats concernés.

Le 27 novembre 2025, le SCCC-UQO faisait parvenir un courriel au secrétariat général pour annoncer l'élection de Luce Gilbert, chargée de cours à l'École des arts et cultures, au comité de santé, sécurité et prévention.

Le conseil d'administration est invité à pourvoir à cette nomination pour un mandat de deux ans, débutant le 10 février 2026 et se terminant le 9 février 2028, sur recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 498-CA-7622 concernant la nomination d'une membre au comité de santé, sécurité et prévention (**Luce Gilbert**); laquelle est jointe en appendice.

3.19 Nomination de deux membres au comité institutionnel en équité, diversité et inclusion

Le 4 décembre 2023, l'UQO adopte la Politique sur l'équité, la diversité et l'inclusion. Pour les fins de la Politique, l'UQO se dote d'un comité qui assure une action concertée en matière d'ÉDI au niveau institutionnel. Le mandat du comité consiste à identifier les priorités stratégiques et à établir les grandes orientations en matière d'ÉDI. Ce comité vise aussi à offrir des recommandations et des conseils en matière d'ÉDI à la direction de l'UQO.

Le CIÉDI est composé des personnes suivantes :

- Rectrice ou recteur, qui assure la présidence, ou la personne qui le ou la représente;
- Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite, ou la personne qui le ou la représente
- Vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation, ou la personne qui le ou la représente;
- Vice-recteur à l'administration et aux ressources, ou la personne qui le ou la représente;
- Secrétaire générale ou général;
- Directrice ou directeur du Service des ressources humaines (SRH), ou la personne qui le ou la représente;
- Registraire ou la personne qui le ou la représente;
- Directrice ou directeur du Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire (CSIPU) ou la personne qui le ou la représente;
- Directrice ou directeur des Services aux étudiants (SAE), ou la personne qui le ou la représente;
- Coordinatrice ou coordinateur du Bureau de liaison autochtone (BLA), ou la personne qui le ou la représente;
- Personne experte désignée en matière d'ÉDI à l'UQO;
- Représentante ou représentant de l'AGE-UQO;
- Représentante ou représentant de l'AGE-CEUL;
- Une professeure élue, un professeur élu à l'occasion d'une assemblée générale des professeures et des professeurs de l'UQO convoquée par le Syndicat, et tenue sous la responsabilité de ce dernier, ou la personne qui le ou la représente;
- Une personne chargée de cours élue à l'occasion d'une assemblée générale du SCCC-UQO, convoquée par le Syndicat, et tenue sous la responsabilité de ce dernier, ou la personne qui le ou la représente;
- Une personne représentante du groupe professionnel;
- Une personne représentante du personnel de soutien;
- Une personne représentante du personnel administratif.

Le mandat d'une personne membre du comité ÉDI est de deux ans, renouvelable pour une année additionnelle.

Le 27 novembre 2025, le SCCC-UQO faisait parvenir un courriel au secrétariat général pour annoncer l'élection de Pauline Deschatelets, chargée de cours au département des sciences infirmières, au comité institutionnel en équité, diversité et inclusion (CIÉDI).

Le 14 janvier 2026, le SPSUQO faisait parvenir une résolution au secrétariat général pour annoncer l'élection de Ruth Relut, adjointe administrative à la direction au service des ressources humaines, au comité institutionnel en équité, diversité et inclusion (CIÉDI).

Le conseil d'administration est invité à pourvoir à ces nominations pour un mandat débutant le 10 février 2026 et se terminant le 9 février 2028, sur recommandation de la rectrice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 498-CA-7623 concernant la nomination de deux membres au comité institutionnel en équité, diversité et inclusion (**Pauline Deschatelets, Ruth Relut**); laquelle est jointe en appendice.

Affaires courantes

4.- Affaires générales et institutionnelles

4.1 Information du président

Le président informe les membres qu'outre ses rencontres régulières avec la rectrice, il participe activement au cabinet de la campagne de la Fondation de l'UQO. Il transmet par ailleurs de chaleureux remerciements à Isabelle Morin, directrice générale, dont l'apport est fréquemment souligné au sein de la communauté externe.

Il a aussi participé aux rencontres des comités de sélection des distinctions honorifiques et du doctorat *honoris causa*.

Enfin, il fait part d'une rencontre de travail avec l'équipe du Secrétariat général. Un calendrier des sujets récurrents annuels traités au CA sera préparé ainsi qu'une séance plénière du CA où l'on présentera divers éléments de la préparation des budgets.

Le président invite par la suite le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim à partager ses informations. Ce dernier transmet les plus récentes statistiques relatives aux inscriptions au trimestre d'hiver et aux demandes d'admission soumises pour l'automne 2026.

Pour l'hiver 2026, l'effectif étudiant connaît une hausse, atteignant 7 097 étudiantes et étudiants, principalement au campus de Gatineau. On observe toutefois une diminution de 237 étudiantes et étudiants internationaux par rapport à 2025. Malgré cette baisse, les perspectives demeurent encourageantes pour l'année suivante. En ce qui concerne les admissions pour l'automne 2026, une augmentation est notée : 2 540 demandes ont été reçues de la part des étudiantes et étudiants canadiens (comparativement à 2 084 l'année précédente). Du côté international, 3 000 demandes avaient été reçues en 2025, contre 2 050 pour 2026. Si la tendance se maintient, la situation demeure rassurante. D'autres rapports seront présentés lors des prochains conseils d'administration. Il est également souligné que de nombreux efforts sont déployés par le Bureau du registraire afin d'accélérer les processus d'admission et de répondre plus efficacement aux demandes.

Un membre s'informe quant à l'existence de programmes particulièrement performants qui se démarquent par leurs admissions ou leurs inscriptions. Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim indique qu'une analyse détaillée sera présentée au conseil d'administration, mais souligne déjà qu'une part de la croissance provient de nouveaux programmes, notamment en droit. Il fera également état des secteurs où les variations sont les plus significatives.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite précise qu'un dépôt de document sera fait sur Dilitrust concernant l'état d'avancement des travaux liés à l'encadrement de l'intelligence artificielle, notamment afin d'établir des balises appropriées. Il fait savoir que

les travaux progressent rondement.

Enfin, il ajoute qu'une situation particulière lui a été signalée ce matin. Il s'agit du cas d'un professeur régulier non permanent, entré en fonction le 1^{er} décembre 2023, dont le premier contrat arrivera à échéance le 30 avril 2026. Afin de répondre aux exigences liées à son dossier d'immigration, le vice-recteur souhaite soumettre au conseil d'administration, selon un processus accéléré, une recommandation visant à lui octroyer la permanence de manière anticipée. Avec l'accord des membres, il propose que le dossier soit présenté au conseil d'administration par voie de consultation électronique en début de semaine prochaine.

4.2 Entérinement du choix des récipiendaires des distinctions honorifiques de l'UQO pour l'année 2026 (À huis clos)

Conformément à la *Politique relative aux prix et distinctions*, ci-après la Politique, l'Université a mis en place, au cours de la présente année, le processus d'attribution des distinctions honorifiques suivantes, édition 2026, soit : Bénévole d'honneur, Médaille Gérard-Lesage, Grand·e diplômé·e – volet carrière et Grand·e diplômé·e – volet relève.

Un comité, désigné dans ladite Politique sous le titre de « Comité des distinctions honorifiques », a été formé par la rectrice et se composait, outre celle-ci qui le présidait, des membres suivants : Dave Blackburn, doyen à la formation continue et au service-conseil, Patrick Duguay, membre socio-économique et président du CA, Ndeye Khady Ngom, diplômée de l'UQO et membre du CA, Véronique Le Gall, professeure, Vickie Bois, diplômée, Simon Pierre Parfait Essounga, étudiant, et Isabelle Morin, directrice générale de la Fondation de l'UQO.

Mireille Auger, attachée d'administration au Secrétariat général, a agi à titre de secrétaire du comité. Le comité a tenu quatre (4) rencontres, soit le 6 août, le 12 septembre, le 9 octobre et le 28 novembre 2025, et il a sollicité des suggestions de candidatures auprès de la communauté universitaire ainsi qu'auprès des organismes des régions de l'Outaouais et des Laurentides.

Comme convenu lors de la réunion du conseil d'administration du 1er décembre 2025, au cours de laquelle le conseil a entériné l'octroi de quatre (4) distinctions, le comité a poursuivi ses démarches de sollicitations afin de pouvoir décerner un prix dans chaque catégorie à Gatineau ainsi qu'à Saint-Jérôme. Ainsi, trois (3) nouvelles propositions de candidature sont soumises pour approbation.

L'attribution des distinctions se déclinerait donc de la façon suivante :

- Bénévoles d'honneur : 2 candidatures (1 Laurentides et 1 Outaouais)
- Médailles Gérard-Lesage : 2 candidatures (1 Laurentides et 1 Outaouais)
- Grand·e diplômé·e – volet carrière : 1 candidature (1 Outaouais)
- Grand·es diplômé·es – volet relève : 2 candidatures (1 Laurentides et 1 Outaouais)

Ces distinctions seront décernées dans le cadre des cérémonies du Grand rendez-vous de l'UQO qui se tiendront au printemps prochain, soit le 29 avril 2026 à Saint-Jérôme et le 5 mai 2026 à Gatineau.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des observateurs réguliers.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 498-CA-7624 concernant l'entérinement du choix du récipiendaire de la distinction honorifique *Bénévole d'honneur* pour l'année 2026 - **Résolution sous embargo jusqu'au dévoilement du récipiendaire par l'UQO.**

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 498-CA-7625 concernant l'entérinement

du choix du récipiendaire de la distinction honorifique *Grand diplômé – volet relève* pour l'année 2026 - **Résolution sous embargo jusqu'au dévoilement du récipiendaire par l'UQO.**

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 498-CA-7626 concernant l'entérinement du choix du récipiendaire de la distinction honorifique *Grande diplômée – volet carrière* pour l'année 2026 - **Résolution sous embargo jusqu'au dévoilement du récipiendaire par l'UQO.**

4.3 Entérinement de désignations de parrainage de l'UQO (À huis clos)

La *Politique de désignation des lieux*, adoptée le 27 février 2017 par le conseil d'administration (résolution 399-CA-6053) et modifiée le 17 juin 2024, précise à son article 3.2 « qu'une désignation de parrainage concerne une désignation qui a un lien direct avec un don majeur versé à l'Université par une personne physique ou morale, une entreprise, un organisme public ou une organisation à but philanthropique. La donation revêt un caractère purement philanthropique et ne comporte aucune forme de propriété ou d'autorité sur le bien ou le lieu visé par la donation. La désignation de parrainage est réservée exclusivement aux partenaires qui apportent un soutien philanthropique à l'Université, à ses instances ou à ses activités et dont la contribution mérite d'être soulignée et reconnue, en respectant les principes d'autonomie qui gouvernent l'accomplissement de la mission universitaire ».

Le comité de toponymie, formé conformément à l'article 4.1 de la politique précitée, s'est réuni le 30 janvier 2026 à la suite de la réception de trois (3) demandes de la Fondation de l'UQO relatives à des désignations de parrainage.

Après analyse des dossiers, le comité a recommandé à la rectrice d'attribuer les trois (3) désignations proposées.

Les membres présents du comité de toponymie étaient madame Murielle Laberge, rectrice et présidente du comité, madame Mariane Leduc, directrice des communications et du recrutement, madame Manon Moreau, directrice du Service des terrains et bâtiments, monsieur Djerry Charli Tandja Mianda, professeur, monsieur Romain Vanhooren, chargé de cours, et Me Sophie Ouellet, secrétaire générale et secrétaire du comité.

La rectrice soumet à l'approbation du conseil d'administration les désignations de parrainage présentées.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des observateurs réguliers.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 498-CA-7627 concernant une désignation de parrainage - **Résolution sous embargo jusqu'au dévoilement de la désignation.**

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 498-CA-7628 concernant une désignation de parrainage - **Résolution sous embargo jusqu'au dévoilement de la désignation.**

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 498-CA-7629 concernant une désignation de parrainage - **Résolution sous embargo jusqu'au dévoilement de la désignation.**

4.4 Processus de renouvellement du doyen de la recherche et de la création - Renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi (À huis clos)

Le premier contrat du titulaire actuel du poste de doyen de la recherche et de la création, monsieur Simon Beaudry, vient à terme le 1^{er} avril 2026 (résolution 467-CA-7228 – annexe 1).

Conformément aux chapitres 6 et 7 de l'actuel protocole régissant les conditions de travail du personnel-cadre, le conseil d'administration doit statuer sur le renouvellement de contrat et l'octroi de la sécurité d'emploi de Monsieur Beaudry.

Les articles 6.04 et 6.05 du protocole régissant les conditions de travail du personnel-cadre prévoient que :

6.04 :

« Au terme d'un premier contrat décrit en 6.01 et sous réserve d'une recommandation favorable du personnel de direction supérieure de qui il relève et de l'approbation de l'autorité appropriée, le cas échéant, le cadre acquiert la sécurité d'emploi et bénéficie des avantages prévus au chapitre 7. »

6.05 :

« Avant l'expiration d'un contrat, l'Université donnera un avis écrit de trois (3) mois indiquant le renouvellement ou le non-renouvellement et les motifs qui y sont associés, le cas échéant.

[...]. »

La procédure d'évaluation prévue au chapitre 11 du Protocole des cadres a été suivie et la recommandation du cadre supérieur concerné est favorable (annexe 2).

De même, conformément à l'article 4.2 du [Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création, de vice-recteur au développement du campus de Saint-Jérôme, de doyen des études et de doyen de la recherche et de la création](#), ci-après « le Règlement », Monsieur Beaudry a confirmé à la rectrice son intention de solliciter un renouvellement de son mandat.

La secrétaire générale a ainsi procédé au processus de consultation édicté par le Règlement. Monsieur Beaudry a d'abord rencontré la communauté universitaire, en présentiel et par visioconférence, le 20 janvier 2026 à Gatineau et le 22 janvier 2026 à Saint-Jérôme. La consultation s'est tenue du 21 janvier au 4 février 2026 auprès des personnes et instances identifiées par le Règlement, soit :

- les membres du corps professoral;
- les directeurs de départements et de modules;
- les responsables de programmes de cycles supérieurs;
- les responsables d'unités de recherche reconnues (ceux qui font l'objet de financement);
- le comité de la recherche et de la création (à titre de comité);
- le comité d'éthique de la recherche (à titre de comité).

La commission des études s'est également prononcée, à titre de commission, à l'égard du renouvellement de mandat de monsieur Simon Beaudry en tant que doyen de la recherche et de la création, et ce, conformément à l'article 4.1.7 du Règlement. La recommandation de la Commission des études est en annexe.

Conformément à l'article 4.1.9 du Règlement, le conseil d'administration est invité à se prononcer sur le renouvellement du mandat de monsieur Beaudry, au poste de doyen de la recherche et de la création, pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 1^{er} avril 2031, et sur l'octroi de la sécurité d'emploi.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des observateurs réguliers.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 498-CA-7630 concernant le processus de renouvellement du doyen de la recherche et de la création et le renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi (**Simon Beaudry**); laquelle est jointe en appendice.

5.- Affaires administratives et financières

5.1 Approbation d'une cession en emphytéose en faveur de la Ville de Gatineau et d'un protocole d'entente relativement à l'utilisation du terrain de soccer de l'UQO autant pour la période estivale qu'hivernale

En janvier 2009, l'Université signait un protocole d'entente d'une durée de dix (10) ans visant à conclure un partenariat avec la Ville de Gatineau pour l'utilisation et l'exploitation de la surface synthétique au campus Alexandre-Taché. En prévision de l'échéance de cette entente en novembre 2019, l'UQO a entrepris, au printemps de la même année, des négociations avec la Ville de Gatineau afin de convenir d'un nouveau protocole d'entente.

Dans le nouveau protocole, il est prévu que la Ville de Gatineau défraiera cent pour cent (100 %) des coûts encourus pour le remplacement de la surface synthétique lorsque la durée de vie utile de ladite surface sera atteinte. La surface a été remplacée à l'automne 2024 au coût de près de sept cent mille dollars (700 000 \$) par la Ville. De plus, la Ville s'engageait à défrayer tous les coûts liés au remplacement du système d'éclairage du terrain. Le remplacement devrait être effectué en 2026. En contrepartie, l'UQO cède la gestion du terrain et cède quatre-vingt-cinq (85 %) des heures de grande affluence à la Ville. L'UQO est actuellement responsable du paiement de l'électricité relié au fonctionnement du terrain, soit approximativement quinze mille dollars (15 000 \$) par année.

L'ancien protocole prenait effet rétroactivement au 1er avril 2020 et se terminait le 30 novembre 2034.

En novembre 2023, une analyse des options pour l'identification des sites potentiels les plus pertinents pour l'installation d'un dôme et d'un bâtiment adjacent a été faite et le Complexe Mont-Bleu ainsi que le site de l'UQO ont été identifiés. Par la suite, l'administration de la Ville de Gatineau a été mandatée pour négocier avec l'UQO une cession en emphytéose pour son terrain de soccer à la Ville, afin de lui permettre d'y implanter un dôme ainsi que pour la construction d'un bâtiment d'accueil adjacent avec vestiaires, bureaux, salle multifonctionnelle et bloc sanitaire. Ce dôme saisonnier permettrait à l'UQO d'utiliser le terrain à l'année, puisqu'il serait en place du 15 novembre au 14 avril, pour la saison hivernale. Un protocole d'entente, lequel sera annexé dans l'avant-contrat de cession d'emphytéose, pour l'utilisation du dôme, comprenant le terrain synthétique, est prévu afin de permettre à l'UQO de poursuivre son utilisation de l'infrastructure sportive. Les heures d'utilisation négociées par l'UQO sont prévues pour répondre tant aux équipes sportives des Torrents qu'aux activités pour les personnes étudiantes ainsi que pour l'enseignement. De plus, l'avant-contrat pour la cession en emphytéose prévoit intégrer aux plans de construction du futur bâtiment de la Ville un accès permettant, lors de la construction du futur gymnase de l'UQO, l'utilisation des vestiaires et du bloc sanitaire. L'entente actuelle avec la Ville à l'égard de l'utilisation du terrain synthétique, soit l'ancien protocole, demeurera en vigueur jusqu'à ce que l'acte d'emphytéose prévue dans l'avant-contrat soit signé par les parties.

L'emphytéose est pour une période de vingt (20) ans et une révision des clauses du protocole d'entente tous les cinq (5) ans, afin de vérifier si elles sont toujours conformes aux intentions de la Ville et de l'UQO. À tout moment pendant cette période, les parties peuvent revoir les clauses du protocole si elles estiment qu'une révision est nécessaire. Le protocole d'utilisation ne sera pas publié au Registre foncier lors de l'enregistrement de l'acte d'emphytéose, afin de permettre, pour des raisons logistiques et financières, qu'il soit modifié ultérieurement sans devoir recourir à une nouvelle présentation chez le notaire et assumer des frais additionnels.

Afin d'optimiser les délais de mise en œuvre du dôme, la Ville compte réaliser ce

projet en mode clé en main par un partenaire. Un appel d'intérêt avait d'ailleurs été lancé par la Ville en mai 2024 afin de que des partenaires potentiels puissent démontrer leur intérêt dans ce type de projet clé en main. Le service des infrastructures et des projets (SIP) de la Ville procède à une analyse approfondie pour la planification détaillée des spécifications et exigences de l'appel d'offres, qui inclura également la construction du bâtiment de service. Ce même partenaire, qui sera retenu suite à un appel d'offres, aura les responsabilités suivantes :

- Maître d'œuvre délégué pour la réalisation des travaux du dôme et du bâtiment adjacent (commande, livraison et installation du dôme);
- Partenaire de financement et d'exploitation;
- Opération et maintenance du dôme;
- Gestion de la clientèle.

L'installation du dôme est prévue par la Ville à l'automne 2027 et la construction du bâtiment achevée deux (2) ans suivant l'ouverture du dôme.

Les prochaines étapes sont donc les suivantes :

1. Compléter et procéder aux signatures de l'avant-contrat pour la cession en emphytéose et du protocole d'entente;
2. Lancement de l'appel d'offres par la Ville pour la sélection du partenaire;
3. Transfert de la subvention du gouvernement du Québec par la Ville pour le site de l'UQO;
4. Sélection du partenaire et démarrage des travaux.

En réponse à la question d'un membre, le vice-recteur à l'administration et aux ressources précise que l'UQO disposera d'heures d'utilisation du dôme réservées aux Torrents. Si la Ville souhaite utiliser les installations, la gestion et les revenus relèveront d'une tierce partie. Le vice-recteur précise par ailleurs que le dôme est destiné à une utilisation hivernale, tandis que le terrain demeure accessible autant l'été que l'hiver.

La possibilité d'attribuer une désignation de parrainage à l'infrastructure suite à un don philanthropique devra être vérifiée, bien que le protocole prévoie déjà qu'on puisse y mettre le nom de l'UQO.

Le vice-recteur précise également que toute augmentation éventuelle des besoins de l'UQO au-delà des paramètres prévus devra faire l'objet de négociations avec la Ville, en raison des objectifs financiers de la tierce partie. Cette dernière est soumise à des paramètres de gestion précis.

Enfin, à l'échéance du protocole de 20 ans, l'UQO deviendra propriétaire du dôme et du terrain, ce qui permettra d'évaluer l'intérêt de la Ville pour un renouvellement éventuel.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 498-CA-7631 concernant l'approbation d'une cession en emphytéose en faveur de la Ville de Gatineau et d'un protocole d'entente relativement à l'utilisation du terrain de soccer de l'UQO autant pour la période estivale qu'hivernale; laquelle est jointe en appendice.

5.2 Modifications au plan des effectifs pour l'année 2025-2026

Il est proposé d'apporter les modifications suivantes au plan des effectifs 2025-2026 (annexe 1) :

Au 10 février 2026 :

1. **Abolition** d'un (1) poste technique du personnel de soutien (T0117) de technicienne ou de technicien en administration – gestion

départementale à l'École interdisciplinaire de la santé (ÉIS) (0,5) et de technicienne ou de technicien en administration à la Galerie UQO (0,5) à Gatineau;

2. **Création** d'un (1) poste technique à temps partiel (0,5) du personnel de soutien de technicienne ou de technicien en administration – gestion départementale à l'École interdisciplinaire de la santé (ÉIS) à Gatineau;
3. **Création** d'un (1) poste technique à temps partiel (0,5) du personnel de soutien de technicienne ou de technicien en administration à la Galerie UQO à Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 498-CA-7632 concernant les modifications au plan des effectifs pour l'année 2025-2026; laquelle est jointe en appendice.

5.3 Modifications apportées à la Politique d'acquisition de biens et services et d'octroi de contrats de construction

Le Vice-rectorat à l'administration et aux ressources soumet pour approbation des modifications à la *Politique d'acquisition de biens et services et d'octroi de contrats de construction*.

Les modifications apportées visent à rectifier les éléments suivants :

- À l'article 6.2 « Fonctionnement d'un contrat », remplacer le mot fonctionnement par le mot fractionnement, puisqu'il s'agit bien de fractionnement d'un contrat et non de fonctionnement d'un contrat;
- À l'article 8.2 « Processus d'acquisition selon le montant de la dépense », retirer les mentions à l'effet que les contrats d'ingénierie et d'architecture sont octroyés en fonction des taux décrétés et indiquer les nouvelles dispositions applicables puisque le décret mentionné dans la Politique a été aboli en juillet 2025 par le gouvernement du Québec. Le Règlement sur certains contrats de service des organismes publics a été mis à jour au 15 juillet 2025 et publié sur le site Légis Québec;
- À l'annexe de la Politique, retirer la mention aux taux décrétés, considérant leur abolition.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 498-CA-7633 concernant les modifications apportées à la *Politique d'acquisition de biens et services et d'octroi de contrats de construction*; laquelle est jointe en appendice.

5.4 Modification à la Politique relative aux frais de voyage et aux frais de déplacement et révision des allocations et tarifs indiqués à l'annexe 1

1- Mise à jour – Allocations et tarifs (tableau I - Voyage à l'intérieur du Canada, II - Voyage aux États-Unis et III - Voyage à l'international)

Les allocations et tarifs prévus aux tableaux afférents à l'annexe 1 (tableau I - Voyage à l'intérieur du Canada, II - Voyage aux États-Unis et III - Voyage à l'international) ont été mis à jour afin de refléter les conditions du marché, et ce, avec une entrée en vigueur à partir du 1^{er} avril 2026.

L'université, comme plusieurs autres, se base sur les allocations et tarifs définis par le gouvernement du Canada. Ainsi, les tarifs pour l'hébergement hors Québec ont comme source les Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), tandis que l'allocation quotidienne des repas provient des normes du Conseil National Mixte. Les tarifs et allocations reflètent les coûts raisonnables d'hébergement et de repas lors d'un

déplacement. Les montants sont établis en devises étrangères et converties par l'UQO en dollar canadien afin de simplifier le processus de réclamation. À titre informatif, les principaux taux de change utilisés pour établir les annexes au 1er avril 2026 sont 1 Dollar américain = 1,3790 Dollar canadien et 1 Euro = 1,6120 Dollar canadien, versus 1 Dollar américain = 1,4433 Dollar canadien et 1 Euro = 1,5034 Dollar canadien pour les annexes du 1er avril 2025.

2- Autorisation - voyages aux fins de recherche ou de création ou de tout autre projet sous octroi

Afin de favoriser des processus administratifs plus optimaux au décanat de la recherche et de la création, il est proposé d'élargir la responsabilité d'approbation des frais de déplacements, pour les titulaires d'un compte de recherche et pour chercheur invité, au vice-doyen. Le partage de responsabilités pourra ainsi être fait entre le vice-doyen et le doyen en respect de leur pouvoir de signature.

Les changements suivants sont proposés à la *politique relative aux frais de voyage et aux frais de déplacement* :

Actuel

11. Autorisation

Le responsable du budget dans lequel la dépense est imputée doit autoriser la demande de remboursement avant sa transmission au Service des finances pour traitement, en s'assurant de la légitimité des dépenses encourues en vertu de la présente politique.

Dans le cas d'une réclamation pour laquelle le requérant est le responsable du budget afférent, la demande de remboursement doit être approuvée par le personnel de direction supérieure de qui il relève, avant son traitement par le Service des finances

Les cas particuliers présentés dans le tableau suivant font exception :

Requérant et responsable du budget ou du fonds de recherche	Autorisation
Directeur de module	Doyen des études
Responsable de programmes de cycles supérieurs	Doyen des études
Directeur de département	Doyen de la gestion académique
Titulaire d'un compte de recherche	Doyen de la recherche

Par ailleurs, toute demande de remboursement pour un chercheur invité doit être contresignée par le doyen de la recherche.

Remplacé par :

11. Autorisation

Le responsable du budget dans lequel la dépense est imputée doit autoriser la demande de remboursement avant sa transmission au Service des finances pour traitement, en s'assurant de la légitimité des dépenses encourues en vertu de la présente politique.

Dans le cas d'une réclamation pour laquelle le requérant est le responsable du budget afférent, la demande de remboursement doit être approuvée par le personnel de direction supérieure de qui il relève, avant son traitement par le Service des finances

Les cas particuliers présentés dans le tableau suivant font exception :

Requérant et responsable du budget ou du fonds de recherche	Autorisation
Directeur de module	Doyen des études
Responsable de programmes de cycles supérieurs	Doyen des études
Directeur de département	Doyen de la gestion académique
Titulaire d'un compte de recherche	Vice-doyen ou doyen de la recherche et de la création

Par ailleurs, toute demande de remboursement pour un chercheur invité doit être contresignée par le vice-doyen ou le doyen de la recherche et de la création.

Une membre souligne que le taux de remboursement du kilométrage est maintenu à 0,45 \$ depuis très longtemps, alors que d'autres organismes offrent des taux atteignant 0,70 \$. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources fait savoir que cette question fera partie des sujets à l'étude du comité de budget. Il porte à l'attention des membres qu'une augmentation de 0,05 \$ représenterait environ 150 000 \$ supplémentaires pour l'organisation.

Le président mentionne que les directives du Conseil du trésor devront aussi être prises en considération. Le vice-recteur confirme pour sa part que son analyse repose notamment sur l'année de la dernière augmentation, sur des comparaisons avec les autres constituantes, ainsi que sur la capacité de payer de l'UQO.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 498-CA-7634 concernant la modification à la *Politique relative aux frais de voyage et aux frais de déplacement et révision des allocations et tarifs indiqués à l'annexe 1*; laquelle est jointe en appendice.

6.- Affaires académiques

6.1 Projet de bonification à la répartition des postes de professeur·es par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2026-2027

Répartition initiale des postes par département, par site de travail et par secteur disciplinaire 2026-2027 :

Un projet de répartition des postes de professeures et de professeurs par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2026-2027 a été soumis à la Commission des études le 13 novembre 2025 (annexe 3 - résolution 429-CE-3479) puis adopté par le Conseil d'administration le 1^{er} décembre 2025 (annexe 4 - résolution « 496-CA-7598 »).

Projet de bonification de la répartition des postes par département, par site de travail et par secteur disciplinaire 2026-2027 :

Au cours des dernières semaines, la direction de l'Université du Québec en Outaouais a revu les perspectives budgétaires à la hausse pour la prochaine année. Dans ce contexte, l'administration a pris la décision de proposer une bonification à l'exercice de répartition 2026-2027. Le projet de bonification prévoit l'ajout de deux (2) postes de professeur.e.s réguliers en surplus de ceux déterminés par le conseil d'administration le 1^{er} décembre 2025. Le projet consiste donc à augmenter le nombre de postes à 270, au lieu de 268, pour l'année 2026-2027 et à ajuster la répartition des postes en conséquence.

Étant donné que l'article 8.05 de la convention collective des professeures et des professeurs de l'Université du Québec en Outaouais prévoit que : « *Au plus tard le 31 décembre, le conseil d'administration décide d'une répartition des postes entre les départements ainsi que la répartition par site de travail et par secteur disciplinaire des postes pour chaque département de l'Université. La répartition des postes dûment*

approuvée par le conseil d'administration est transmise à chacune des directrices, chacun des directeurs de département qui en informe son assemblée départementale. ». Le SPUQO et l'UQO ont convenu d'une lettre d'entente (annexe 5) afin de repousser le délai de l'article 8.05 au 28 février 2026.

Le 15 janvier 2026, la Commission des études a adopté la résolution « 431-CE-2497 » afin de donner un avis favorable au Conseil d'administration concernant le projet de bonification de la répartition des postes de professeur·e.s par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2026-2027 (annexe 7).

La bonification de la répartition par rapport à la répartition adoptée par le conseil d'administration le 1^{er} décembre 2025 peut se résumer comme suit : (voir annexe 6 pour l'ensemble de la répartition) :

Département de droit

- Un (1) poste additionnel.

Département de relations industrielles

- Advenant le départ d'une professeure ou d'un professeur au Département de relations industrielles à Gatineau pendant l'année 2026-2027, le poste sera transféré au Département des sciences administratives, secteur disciplinaire « management », à Gatineau.

Département de travail social

- Un (1) poste additionnel au secteur disciplinaire « organisation communautaire » à Saint-Jérôme.

Département des sciences administratives

- La répartition visée pour 2026-2027 est de 31 postes, soit un de plus qu'à la répartition effective 2025-2026. Un poste sera ajouté au secteur disciplinaire « management » à Gatineau advenant la libération d'un poste au Département de relations industrielles.

Le président mentionne que les programmes en administration ont connu un déclin au cours des dernières années et demande si la situation s'améliore. Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim répond qu'au deuxième cycle, la demande est forte, ce qui entraîne des besoins importants.

Une membre indique être agréablement surprise par la proposition et ajoute que tout ajustement en ce sens sera bienvenu. Elle exprime son appréciation quant à la sensibilité de la direction à leurs demandes et à leur situation.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 498-CA-7635 concernant le projet de bonification à la répartition des postes de professeur·es par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2026-2027; laquelle est jointe en appendice.

7.- Période d'information et questions

Un membre souhaite savoir si les réflexions concernant l'intelligence artificielle sont similaires à celles observées dans les autres universités. Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim indique qu'il s'agit d'un enjeu qui préoccupe tous les établissements. À l'UQO il était prévu qu'un cadre soit élaboré, ce qui a mené à la mise en place de travaux à ce sujet.

Un membre souligne qu'il s'agira d'un important exercice de gestion du changement pour le corps professoral au cours des cinq à dix prochaines années, ce qui constitue un défi stimulant. Le vice-recteur précise qu'un grand nombre de professeur·es sont déjà familiers avec ces outils, mais que le contexte continuera d'évoluer. Il insiste sur la nécessité d'envisager nos modèles de façon évolutive pour permettre une adaptation continue.

Une membre souhaite que la terminologie utilisée inclue explicitement les chargées de cours, puisqu'ils et elles assurent environ 70 % de l'enseignement au premier cycle. Elle souligne par ailleurs l'expertise reconnue de la professeure de l'UQO Martine Peters.

8.- Dépôt de documents

8.1 Calendrier des instances 2026-2027

8.2 Portrait des indicateurs RH pour l'UQO

8.3 Encadrement de l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle (IA) : Rapport d'étape (Déposé en séance)

9.- Prochaine réunion

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le lundi 16 mars 2026 à 16 h 30.

10.- Clôture de la séance

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 17 h 55.

Original signé par :

Le président

Original signé par :

La secrétaire générale